



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3879

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron**

objet : **Pôle en scène - Équipement de rayonnement métropolitain - Réaménagement de l'espace Albert Camus - Versement d'un fonds de concours pour l'étude de programmation - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3879**

commission principale :	éducation, culture, patrimoine et sport
commune (s) :	Bron
objet :	Pôle en scène - Équipement de rayonnement métropolitain - Réaménagement de l'espace Albert Camus - Versement d'un fonds de concours pour l'étude de programmation - Individualisation totale d'autorisation de programme
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'espace Albert Camus est un lieu de spectacle créé en 1989 par la Commune de Bron, doté d'une programmation pluridisciplinaire. En 2017, cet espace est mis à disposition de l'association Pôle en Scènes dont le conseil artistique est confié à Mourad Merzouki, figure du mouvement hip-hop des années 90, créateur de la compagnie Käfig, fondateur de Pôle Pik, 1^{er} centre chorégraphique dédié à la danse hip-hop en France, et directeur du centre chorégraphique national de Créteil et du Val de Marne depuis 2009.

Lauréat de plusieurs prix internationaux et nommé dans l'ordre des Arts et des Lettres en 2012, Mourad Merzouki porte la danse urbaine française dans le monde entier en multipliant les collaborations, qu'il s'agisse par exemple de la Chine, en chorégraphiant la Beijing Modern Dance Company ou de la Corée, avec le Cirque Eloize. Son spectacle Pixel, créé en 2014, avec les artistes numériques lyonnais Adrien Mondot et Claire Bardainne, continue de tourner et a déjà été présenté plus de 200 fois en Europe.

Grâce à la figure emblématique de Mourad Merzouki, Pôle en Scène est aujourd'hui un pôle de référence national dans le secteur des cultures urbaines. Son projet est de créer une passerelle entre la danse hip-hop et les différents arts vivants par le développement d'un lieu d'accueil des pratiques artistiques. Il organise ainsi le festival Karavel, soutenu par la Métropole. Créé en 2007, ce rendez-vous incontournable de la danse hip-hop valorise le foisonnement de la création, mène un vaste programme d'actions sur le territoire et porte une attention particulière à la mémoire et à la transmission de cette danse. Le festival dialogue aujourd'hui avec le festival Kalypso créé en 2012 par le Centre chorégraphique national (CCN) de Créteil, ce qui lui permet de lui donner une visibilité encore plus importante. Karavel fédère plus de 20 lieux en région en nouant des collaborations inédites avec des partenaires d'envergure comme la Maison de la danse ou le Radiant-Bellevue. Organisé chaque automne, cette manifestation connaît depuis sa création une fréquentation croissante avec près de 14 000 spectateurs en 2018 (+40 % par rapport à 2017).

Après 30 ans d'existence, l'Espace Albert Camus nécessite un réaménagement pour continuer à servir ce projet du pôle de référence. Son propriétaire, la Ville de Bron, lance une étude de programmation pour définir les principaux axes de rénovation.

Cet équipement de rayonnement métropolitain, porté et encadré par un artiste internationalement reconnu, répond en outre à la problématique des lieux de création en proposant un espace de création partagé pour les compagnies et artistes professionnels du territoire.

II - Les objectifs du projet

Les objectifs de l'étude de programmation sont notamment de proposer une réflexion sur une meilleure insertion du site dans la vie urbaine, en retravaillant les interactions intérieur/extérieur et en requalifiant les espaces extérieurs, et d'améliorer la polyvalence des espaces pour optimiser l'usage du lieu.

Conformément aux articles L 3611-4 et L 5215-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé de verser à la Commune de Bron un fonds de concours relatif à cette étude de programmation qui contribuera au financement de cet équipement.

III - Plan prévisionnel de financement

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Montant (en €)	Montant (en %)
Ville de Bron	40 000	50
Métropole de Lyon	40 000	50
Total	80 000	100

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le lancement d'une étude de programmation relative au réaménagement de l'Espace Albert Camus, situé à Bron,

b) - l'attribution d'un fonds de concours de 40 000 € au profit de la Commune de Bron,

c) - la convention à passer entre la Métropole et la Commune de Bron.

2° - **Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale P33 - Culture pour un montant de 40 000 € en dépenses, en 2019, au budget principal sur l'opération n° 0P33O4750A.

3° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toute décision nécessaire à son exécution.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2019 - chapitre 204 - opération n° 0P33O4750A pour un montant de 40 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.